

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-deux :

Le 6 avril à 20 h ;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 10

Pour : 10

Présents : MM. Marc-Antoine DE LATTRE, adjoint au Maire, Paul BRASSIER, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absents : Eric BERTIAUX (pouvoir à Marc-Antoine De LATTRE), Claude METENIER (pouvoir à Marc-Antoine De LATTRE), Anthony DABERT

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Aménagement de sécurité à Rocheromaine

Monsieur le Maire revient sur le dossier d'aménagement de sécurité à Rocheromaine. Il s'agit de modifier le soutènement de la voie communale au droit de la parcelle cadastrée ZP n° 113. Le soutènement actuel de la voie est fait par un vieux mur en pierres situé en domaine public devant lequel se trouve un enrochement partiellement éboulé également dans le domaine public. Les propriétaires de la parcelle ZP n°113 ont un projet d'extension d'un bâtiment qui viendrait à l'aplomb de la limite du domaine public. Il demande à la municipalité de faire des travaux conjointement aux leurs pour que le mur de leur extension soit dimensionné pour soutenir la rue haute à frais partagés.

Le Conseil municipal oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De refaire l'ancien mur de soutènement de la voie communale en domaine public à ses frais, en type mur banché
- De faire enlever l'enrochement affaissé avec partage des frais entre la commune et les propriétaires de la parcelle ZP n°113.
- Demande aux propriétaires de la parcelle ZP n° 113 de faire leur propre mur d'extension contre le mur de soutènement de la commune afin d'éviter tout litige dans le futur
- Charge l'A.D.I.T dans le cadre de ses missions d'ingénierie, de réaliser une étude et un estimatif des travaux.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
 compte-tenu de la réception en
 Sous-préfecture, le 19/04/2022
 et de la publication, le 19/04/2022
 Le Maire,



Le Maire,
 François GORY



FRANÇOIS GORY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-deux :

Le 6 avril à 20 h ;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2022

| | |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de Conseillers en exercice : | 11 |
| Présents : | 8 |
| Votants : | 10 |
| Pour : | 10 |

Présents : MM. Marc-Antoine DE LATTRE, adjoint au Maire, Paul BRASSIER, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absents : Eric BERTIAUX (pouvoir à Marc-Antoine De LATTRE), Claude METENIER (pouvoir à Marc-Antoine De LATTRE), Anthony DABERT

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Subventions aux associations 2022

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'une demande de subvention de 2 000 euros a été formulée par l'association Vallée Verte Festival (1 800 € en 2021) pour l'organisation d'une soirée d'animations à Saint-Victor-la-Rivière dans le cadre de son festival annuel. Il a également reçu une demande de subvention de 200 € de l'Association Culture et Traditions de la Vallée Verte pour l'organisation de la soirée des animations avec tombola dont les bénéficiaires seront versés à l'association Cancérologie Traitement des Enfants.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Attribue une subvention de 200 euros à l'A.C.T.V.V. pour l'organisation de leur soirée des animations le 23 avril prochain (moins un vote contre de Laurent DAVID).
- Décide de fixer à 1000 € pour cette année la subvention à l'association Festival de la Vallée Verte pour l'organisation d'une soirée d'animation en août sur la commune.
- Décide de fixer ainsi qu'il suit le montant des subventions aux associations traditionnellement soutenues: Club du 3^{ème} âge « Les Bruyères » : 350 € ; Société de Chasse : 350 € ; Anciens Combattants ; 250 € ; Association pour le Don du Sang : 250 €, Foyer Socio-éducatif du Collège du Pavin : 300 €, Amicale laïque du Chambon (Téléthon) : 100 €, Mission Locale d'Issoire : 231 €, GDON intercommunal de Besse : 50 €.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget communal primitif 2022.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire,

François GORY

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le 19/04/2022
et de la publication, le 19/04/2022



Maire,

FRANÇOIS GORY

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille vingt-deux :

Le 6 avril à 20 h ;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 10

Présents : MM. Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absents : Eric BERTIAUX (pouvoir à Marc-Antoine De LATTRE), Claude METENIER (pouvoir à Marc-Antoine De LATTRE), Anthony DABERT

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Vote des taxes locales 2022

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de voter les taux des taxes vocales pour 2022. Monsieur le Maire rappelle les taux de 2021 : 33,85 % pour la taxe foncière sur le bâti et 47,44 % pour la taxe foncière sur le non bâti.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales en 2022 et acte les taux suivants :
 - Taxe sur le foncier bâti : taux = 33.85 %
 - Taxe sur le foncier non bâti : taux = 47.44 %
- Dit que le produit attendu sera inscrit sur le budget primitif 2022 communal.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire,

François GORY

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le... 14/04/2022
et de la publication, le... 14/04/2022
Le Maire,



FRANÇOIS GORY

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-deux :

Le 6 avril à 20 h ;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2022

| | |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de Conseillers en exercice : | 11 |
| Présents : | 8 |
| Votants : | 10 |
| Pour : | 10 |

Présents : MM. Marc-Antoine DE LATTRE, adjoint au Maire, Paul BRASSIER, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absents : Eric BERTIAUX (pouvoir à Marc-Antoine De LATTRE), Claude METENIER (pouvoir à Marc-Antoine De LATTRE), Anthony DABERT

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Accueil d'un concert dans le cadre d'une mini-tournée « Sancy Tour » 2022

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les communes ont été sollicitées par la Communauté de Communes du Massif du Sancy pour la participation au « Sancy Tour » en partenariat avec la Coopérative de Mai. Il s'agit d'accueillir Thomas Kahn et The Doug pour un concert dans le cadre d'une mini-tournée sur le territoire du Massif du Sancy cet été. Le coût du concert est de 2000 euros HT. Le son et la lumière seront fournis par la Coopérative de Mai. La Communauté de Communes prendrait à sa charge 1 500 euros HT. Il resterait à charge de la commune 500 euros HT et la fourniture de boissons et mets pour une équipe de 7/8 personnes. Monsieur le Maire propose qu'à cette occasion, une buvette soit tenue par les membres du CCAS de Saint-Victor afin que les recettes soient affectées à l'action sociale.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la proposition d'accueil pour l'été 2022 d'un concert au Centre d'Animation Social et Culturel dans le cadre de la mini-tournée « Sancy Tour » en partenariat avec la Communauté de Communes du Massif du Sancy et la Coopérative de Mai.
- Dit que des crédits seront prévus au budget primitif.
- Accepte la tenue d'une buvette par le CCAS au profit de l'action sociale sur le territoire communal.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
 compte-tenu de la réception en
 Sous-préfecture, le... 20/04/2022
 et de la publication, le... 20/04/2022
 Le Maire,



Le Maire,

François GORY



FRANÇOIS GORY

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-deux :

Le 6 avril à 20 h ;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2022

| | |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de Conseillers en exercice : | 11 |
| Présents : | 8 |
| Votants : | 10 |
| Pour : | 10 |

Présents : MM. Marc-Antoine DE LATTRE, adjoint au Maire, Paul BRASSIER, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absents : Éric BERTIAUX (pouvoir à Marc-Antoine De LATTRE), Claude METENIER (pouvoir à Marc-Antoine De LATTRE), Anthony DABERT

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Admission en non-valeur de créances

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le Service de Gestion Comptable d'Issoire lui a adressé une liste de créances non recouvrées sur le budget commune :

- Daniel MARTIN : 0.09 € (2016)
- ORANGE : 28,01 € (2018)
- VULCABOIS : 130 € (2017)

Sur le budget eau et assainissement :

- Henri MALLET : 0.87 € (2018)

Monsieur le Maire propose d'admettre ces créances en non-valeur vu certains montants et vu l'absence de justifications de ces créances.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'admettre en non-valeur les montants de créances non recouvrées ci-dessus.
- Dit que des crédits seront prévus au budget primitif de la commune et au budget primitif eau et assainissement au compte 6541.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
 compte-tenu de la réception en
 Sous-préfecture, le *20/04/2022*
 et de sa publication, le *20/04/2022*
 Le Maire,



Le Maire,

François GORY



FRANÇOIS GORY